



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002043151		1ere Gachée : 12:50 (1)		Date : 08/09/2026		bpe2609038109		Zone : ZONE 01	
Quantité : 7.50		m3		Réf. commande(2) :				Véhicule : ER279XW	
Client : LBC		LBC		Chantier : bouttencou		bouttencourt		Chauffeur : CHRISTOPHER	
23 RUE JEHAN BODEL				rue d infray		0673135832		Transport : CHRISTOPHER	
BEAURAINS				80220 bouttencourt				CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue		réelle		debut		fin		chantier	
11:39								00:00	
Quantite Origine : 15.00 m3				Quantite Restante : 0.00 m3				Livree Reelle : 7.50	
									
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
EX161		BPS NF EN 206 A2/CN				XF2 (F)		0.40 %	
Ciment(type et classe)		CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
						330		C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF2(F) D12 S1 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 17°C			
Propriétés spécifiées :									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				EA 200 DIL		0.04 %		Nom:	
				MasterPolyheed 911		0.3 %		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:					
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non